



Installation électrique défectueuse dans une location

Par **magnus**, le **07/02/2010** à **12:51**

Bonjour,

Je loue depuis bientôt 5 mois un appartement dans un immeuble assez ancien où l'installation électrique n'est pas aux normes (boite à fusible en céramique, prises avec fusible intégré...)

Aujourd'hui, deux de mes prises de la cuisine viennent de sauter, l'une d'entre elles faisant fondre une prise que j'avais dessus.

N'ayant plus de prises dans la cuisine et conscient du risque que cela peu représenter pour moi, je me demandais donc si ma n'est pas obligée par la loi de mettre l'appartement aux normes pour la location (je sais que c'est le cas pour une vente mais je ne sais pas si c'est le cas pour la location).

En vous remerciant d'avance!

Par **Patricia**, le **07/02/2010** à **17:28**

Bonsoir,

Il me semble que pour un locataire, les frais de remises aux normes EDF sont à la charge du propriétaire.

Contactez l'ADIL (Ag Dép d'Info sur le Logement) de votre département :
2 Bd du maréchal Joffre à GRENOBLE
04 76 53 37 30

Compétente pour tous les problèmes sur le logement, elle devrait bien vous conseiller et/ou pouvoir vous aider sur les formalités à devoir accomplir.